

*Grain—Paiements anticipés*

Je n'ai pas fait cela pour indiquer que la mesure à l'étude est inutile. Lorsqu'un bill est inscrit en mon nom, il devrait être évident pour tous que j'ai l'intention de le faire adopter. J'ai montré que cette mesure était nécessaire, bien que la situation financière des cultivateurs des Prairies est un peu meilleure qu'elle ne l'a été depuis fort longtemps. J'aurais cru que tout député qui prétend venir des Prairies et connaître quelque chose de la situation là-bas aurait été au courant de ce fait.

Nous autres, des Prairies, n'avons pas à en rougir, même si nous voulons souligner que tout en obtenant plus que nous en avons réellement besoin pour nos céréales, si nous n'avions pas accusé de déficit au cours des années passées, le fait est qu'il y a eu déficit et qu'il faut le combler. C'est ce qui se fait, très rapidement.

Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a lâché une énormité qu'on retrouve à la page 1410 du hansard. Il a dit que tout ce que l'agriculteur de la Saskatchewan avait reçu pour toute l'année 1973, dépenses et intérêts déduits, était environ \$2,200 par famille. Selon lui, c'est ce que le ministre appelle rouler sur l'or. Je n'ai jamais parlé bien sûr, de rouler sur l'or. J'ai rappelé simplement les faits.

Et quels sont les faits concernant le revenu? Je ne sais pas où le député de Qu'Appelle-Moose Mountain est allé chercher ses chiffres. Je demande au député de Moose Jaw de ne pas accepter le chiffre de \$2,200 pour la seule raison que le député s'en est servi. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain n'a pas dû parler aux agriculteurs. S'il l'avait fait, il saurait que l'agriculteur moyen a fait un peu plus que \$2,200 en 1973.

D'après les chiffres de Statistique Canada, en Saskatchewan, en 1973, le revenu net qu'ont tiré les agriculteurs de leurs opérations agricoles était de 993 millions de dollars. Si le nombre d'agriculteurs était le même qu'en 1971, on obtient, par agriculteur, un revenu agricole net de \$13,000 en Saskatchewan.

Statistique Canada a aussi fait des prévisions pour 1974. Il s'agit de simples prévisions, mais les chiffres des trois trimestres semblent les corroborer. On prévoit que le revenu agricole net en Saskatchewan pour 1974 sera de l'ordre de 1,801 millions de dollars. Si l'on prend le même nombre d'agriculteurs qui existaient en 1971 pour faire le calcul, cela donne un revenu net agricole de \$23,404 par agriculteur, comparé au chiffre de \$2,200 fourni par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain. On voit bien que j'ai raison de croire qu'il n'a pas mis les pieds dans une ferme depuis quelques années, sinon il saurait que les agriculteurs font plus que cela.

J'aimerais qu'au cours d'un débat comme celui-ci, qui vise à améliorer légèrement une mesure, les députés des Prairies ne se croient pas obligés de faire plusieurs choses. Il est inutile de dire onze fois «Passons à d'autres bills peut-être plus importants.» Il n'ont pas besoin non plus de se montrer de nouveau pessimistes quant à l'avenir de l'agriculture. Il y aurait lieu d'être pessimiste s'ils étaient au pouvoir.

Nous continuerons à veiller à ce que l'agriculture reste un bon mode de vie pour un nombre croissant d'agriculteurs des Prairies et, je l'espère, pour tous les agriculteurs canadiens. Voilà le but du gouvernement et c'est la raison

[M. Lang.]

de notre optimisme. J'aimerais qu'il soit partagé par les députés d'en face.

**Des voix:** Bravo!

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent de l'Agriculture.)

\* \* \*

**LA LOI SUR LES DOUANES****MESURE PRÉVOYANT L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE TERRITORIALE CANADIENNE**

L'ordre du jour appelle: Bills émanant du gouvernement (Sénat):

4 novembre—Ministre du Revenu national—Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill S-4, modifiant la loi sur les douanes.

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je pense que les députés veulent en finir ce soir avec deux bills inscrits au *Feuilleton*. Le premier est celui qui vient d'être mis en délibération. Je crois que tous les députés, et l'on s'en assurera en demandant s'il y a unanimité, préfèrent étudier ce bill en comité plénier, au lieu de le renvoyer au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, afin de pouvoir en terminer l'étude ce soir.

**M. MacLean:** Monsieur l'Orateur, je crois que tout le monde est d'accord pour que l'on procède ainsi. Nous n'avons certes aucune objection.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Oui, monsieur l'Orateur, cela fait partie de l'entente. L'entente prévoit également que le bill sera lu pour la troisième fois ce soir.

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** Les députés acceptent-ils que la motion soit étudiée en comité plénier?

**Des voix:** D'accord.

**M. Sharp (au nom du ministre du Revenu national)** propose: Que le bill S-4, tendant à modifier la loi sur les douanes, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

● (2120)

**M. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, à mon avis, nous devrions mentionner la raison pour laquelle la Chambre demande de retenir le bill en comité plénier au lieu de l'envoyer à un comité permanent. Si l'on examine l'objet du bill, on constate qu'il vise simplement à étendre la compétence territoriale canadienne en matière douanière jusqu'à la limite extérieure de la mer territoriale du Canada.